

# Salaire minimum



Bureau of Labor Standards

Les lois du travail de l'État du Maine protègent les personnes travaillant dans cet État. Le ministère du Travail du Maine est chargé de faire respecter ces lois qui sont contraignantes pour tous les employeurs. Des représentants du ministère inspectent les lieux de travail afin de s'assurer du respect de ces lois. Des citations à comparaître et des sanctions peuvent être infligées aux employeurs qui ne s'y conforment pas.



**La loi du Maine (Titre 26 M.R.S.A. § 42-B) exige que chaque employeur colle cette affiche sur le lieu de travail, à un endroit où les travailleurs peuvent facilement la voir.**

Cette affiche est disponible gratuitement en ligne et peut être copiée : <https://www.maine.gov/labor/posters/>

## Le salaire minimum dans les secteurs agricole et non agricole est de 15,10 \$ l'heure à compter du 1er janvier 2026

### Salaire minimum

En vertu de la législation du travail du Maine, toutes les entreprises agricoles et non agricoles opérant dans l'État et ayant au moins un employé sont automatiquement couvertes par la législation de l'État. Cela inclut tous les employeurs publics et privés, quels que soient leur chiffre d'affaires ou leur taille. À compter du 1er janvier 2026, le salaire minimum dans le Maine sera de 15,10 \$ l'heure.

### Ordonnances municipales sur le salaire minimum

Les employeurs dont les employés travaillent à Bangor et/ou Portland ou dans toute autre municipalité ayant adopté une ordonnance locale sur le salaire minimum peuvent être soumis à des réglementations supplémentaires et doivent se renseigner auprès des autorités municipales.

### Employé de service

Un employé de service est une personne qui reçoit régulièrement plus de 191 \$ par mois en pourboires. À compter du 1er janvier 2026, les employeurs devront verser un salaire direct d'au moins 7,55 \$ de l'heure aux employés de service. Si le salaire direct de l'employé, combiné aux pourboires gagnés, n'atteint pas en moyenne hebdomadaire le salaire minimum requis par l'État, l'employeur devra verser la différence.

### Heures supplémentaires

Sauf exemption spécifique, les employés doivent percevoir une rémunération pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de 40 heures par semaine, à un taux au moins égal à une fois et demie leur taux de rémunération normal. Les employeurs ont le droit d'autoriser ou de refuser les heures supplémentaires, mais si celles-ci sont effectuées, elles doivent être rémunérées conformément aux exigences de l'État. Les employeurs du secteur privé ne peuvent pas recourir au temps compensatoire, mais ils peuvent autoriser leurs employés à aménager leur temps de travail dans la semaine de travail (mais pas dans la période de paie si celle-ci est supérieure à un cycle de sept jours dans la semaine de travail).

### Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Ministère du travail du Maine  
Bureau des normes du travail  
45 State House Station  
Augusta, Maine 04333-0045

**Téléphone : 207-623-7900**

Les utilisateurs de TTY peuvent appeler Maine Relay au 711.

Site web : [www.maine.gov/labor/bls](http://www.maine.gov/labor/bls)

E-mail : [bls.mdol@maine.gov](mailto:bls.mdol@maine.gov)

### Exemptions des heures supplémentaires

Les lois du Maine intègrent par référence les exigences salariales prévues par la Loi sur les normes du travail équitable (FLSA). À compter du 1er janvier 2026, le salaire minimum requis sera de 871,16 \$ par semaine. Le salaire n'est qu'un facteur parmi d'autres permettant de déterminer si un travailleur est exempté des heures supplémentaires en vertu de la législation fédérale ou de l'État. Les fonctions de chaque travailleur doivent être prises en compte dans le cadre de cette analyse. Le non-respect des deux exigences (satisfaire au critère des fonctions et au seuil de salaire hebdomadaire) constitue une violation de la législation de l'État et éventuellement de la législation fédérale, en fonction des divergences entre les lois.

### Déclarations aux employés

Tout employeur doit remettre à chaque employé, lors du paiement de son salaire, un relevé indiquant clairement la date de la période de paie, les heures travaillées, le total des revenus et les retenues détaillées.

### Tenue des registres

Les employeurs doivent conserver pendant trois ans des registres précis des heures travaillées et des salaires versés à tous les employés.

Le Ministère du Travail veille au respect des lois de l'État en matière de salaires et d'horaires de travail. Les employeurs qui ont des questions sur la loi peuvent appeler le 207-623-7900 ou consulter le site web du ministère.

### Directives sur le salaire minimum

[www.maine.gov/labor/labor\\_laws/minimum\\_wage\\_faq.html](http://www.maine.gov/labor/labor_laws/minimum_wage_faq.html)  
[legislature.maine.gov/statutes/26/title26sec664.html](http://legislature.maine.gov/statutes/26/title26sec664.html)

### Directives sur les heures supplémentaires

[www.maine.gov/labor/labor\\_laws/overtime.html](http://www.maine.gov/labor/labor_laws/overtime.html)  
[legislature.maine.gov/statutes/26/title26sec664.html](http://legislature.maine.gov/statutes/26/title26sec664.html)

**\*Remarque :** Les employeurs du Maine peuvent également être couverts par la Loi fédérale sur les normes du travail équitable. Pour plus d'informations, contactez le Bureau des salaires et des heures de travail du ministère américain du Travail au 603-666-7716.